

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 mars 2019

CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1761)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 457

présenté par
M. Sommer et M. Lescure

ARTICLE 13

À la quatrième phrase de l'alinéa 28, substituer aux références :

« L. 6321-10 et L. 6321-14 »

la référence :

« et L. 6321-10 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel : suppression d'une référence qui n'existe plus.